



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 50396

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'intérêt et l'importance qui s'attachent au maintien et au développement des missions des foyers de jeunes travailleurs. Faut-il rappeler que, présents dans plus de 250 villes, les foyers de jeunes travailleurs ont bénéficié, chaque année, à 240 000 jeunes, leurs services contribuant ainsi à les aider à lutter contre l'exclusion si l'on veut bien considérer que parmi les résidents, près de 20 % ont un emploi fixe, 40 % ont un emploi précaire ou des statuts de transition, 10 % sont chômeurs, 10 % sont apprentis et 20 % sont scolaires ou étudiants (notamment pour des études techniques). Il a lui-même réaffirmé, dans une circulaire du 17 décembre 1996, la mission et le fonctionnement d'un FJT : « en développant d'autres services (restauration, formation, ...), il favorise également l'ouverture auprès des habitants du quartier et de la ville, permettant un brassage entre les générations... ». Pour la seule région Nord - Pas-de-Calais, les FJT ont accueilli et logé, en 1995, plus de 3 400 jeunes. Mais il apparaît que, parallèlement aux encouragements précités, les services de la concurrence et les services fiscaux, en multipliant les contrôles fiscaux, adoptent une démarche qui tend à placer les FJT dans une fonction lucrative en exigeant la TVA, l'impôt sur les sociétés (IS), la taxe professionnelle (TP), l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) et la taxe d'apprentissage (TA). Tout en respectant, comme il se doit, les travaux de l'administration fiscale, il apparaît opportun de rappeler la véritable mission sociale des foyers de jeunes travailleurs et d'adopter à leur égard une démarche globale, respectant leurs véritables missions. Il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à ces propositions sociales et partenariales.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50396

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1760